



Doc. 13706

02 février 2015

L'éducation aux droits de l'homme à l'école

Proposition de résolution

déposée par Mme Petra De SUTTER et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les droits de l'homme sont une clé de voûte des pays démocratiques. Ce sont des normes universelles qui devraient être utilisées pour éduquer, décider et régir notre vie.

Les droits de l'homme sont applicables à tous. Leur portée va bien au-delà de la stricte interprétation du droit et s'étend aux relations interpersonnelles que nous entretenons dans la vie courante.

Les droits de l'homme constituent un socle de règles pour vivre ensemble en groupes. Avec l'éthique du comportement et le respect, ils forment le tissu des relations humaines qui permet d'évaluer les conduites individuelles et collectives.

Le terrorisme met en danger les valeurs démocratiques, comme viennent de le rappeler les récentes atrocités commises en France. La plus grande menace provient de citoyens qui, pour une raison ou une autre, sont en rupture de ban avec la société et ont choisi de mener des actions violentes contre leur propre pays. De multiples raisons peuvent probablement l'expliquer, mais on peut aussi y voir un échec du système éducatif. Si l'école inculquait pleinement aux enfants les valeurs démocratiques (et donc les droits de l'homme) au fur et à mesure qu'ils grandissent, elle aurait nettement plus de chances de les préparer et de les encourager à questionner et à vouloir améliorer la situation des droits de l'homme dans leur pays.

N'est-il pas surprenant que quasiment aucun Etat membre du Conseil de l'Europe ne dispense un enseignement obligatoire des droits de l'homme dès le plus jeune âge? Dans la mesure où il existe des ressources sur les droits de l'homme destinées aux jeunes de tout âge, ne serait-il pas plus judicieux d'apprendre à tous les enfants quels sont les principes des droits de l'homme et comment les appliquer?

En conséquence, l'Assemblée devrait dresser un état des lieux de l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires des Etats membres, et examiner les moyens d'encourager, voire de rendre obligatoire, l'intégration d'une composante des droits de l'homme dans les programmes scolaires, en s'appuyant sur les instruments internationaux pertinents tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe (STE n° 5).

Signé (voir au verso)



Signé¹:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
CLAPPISON James, Royaume-Uni, CE
ÇONKAR Ahmet Berat, Turquie, CE
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
COSTA NEVES Carlos, Portugal, PPE/DC
CRAUSBY David, Royaume-Uni, SOC
DAVIES David, Royaume-Uni, CE
DENEMEÇ Reha, Turquie, CE
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
ECCLES Diana, Royaume-Uni, CE
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GODSKESEN Ingebjørg, Norvège, CE
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
NEILL Robert, Royaume-Uni, CE
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC
WYDRZYŃSKI Maciej, Pologne, NI

1. CE: Groupe des conservateurs européens
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe